

concernant les affaires publiques, rapports qui devraient être produits par le gouvernement. Et celui-ci est appuyé par les membres de la Chambre des communes, qui veulent étouffer la vérité et l'empêcher d'être connue dans le comité des comptes publics ou dans la Chambre. Si une question peut nuire à un département de l'administration, tous les députés qui appuient le gouvernement cherchent à la supprimer, et corroborent une fausseté. Voilà l'opinion que j'ai des membres de la Chambre des communes.

L'honorable M. CLORAN : Est-ce que l'honorable sénateur n'est pas un peu trop sévère pour les membres de la Chambre des Communes ?

Le PRESIDENT : J'appellerai l'attention des honorables sénateurs sur le fait que des paroles acrimonieuses ne peuvent être prononcées.

L'honorable M. MACDONALD (C.A.) : Je retire mes paroles. Si un renseignement est donné, le gouvernement essaie de ne pas le donner, et la majorité des membres de la Chambre l'appuie. Si les ministres comprennent qu'ils travaillent pour le public, lorsqu'une question est posée pour demander un rapport concernant un ouvrage public ou une dépense d'argent, ils répondraient : "Oui, nous la donnerons demain", l'opposition ne pourrait pas continuer de jour en jour la discussion ; et tant que vous ne ferez pas cela, vous ne pourrez raccourcir les sessions.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Il n'y a pas le moindre doute que le but visé par la motion de l'honorable sénateur est un de ceux que les honorables sénateurs aimeraient à atteindre en travaillant de concert, et je ne vois pas pourquoi nous n'appellerions pas l'attention de l'autre Chambre sur la longueur que les sessions ont atteinte. Je crois, et mon honorable ami d'Hastings corroborera ce que je dis, je crois, dis-je, que la longueur des sessions est due à ce que les chefs des deux côtés de la Chambre n'exercent pas sur leurs partisans l'autorité qu'ils exerçaient autrefois, je me rappelle le temps où j'avais le plaisir ou plutôt l'honneur de combattre mon honorable ami et ses chefs, sir John Macdonald et sir Charles Tupper, je

me rappelle, dis-je, que nous avons siégé, en moyenne, durant trois mois, cinq années de suite. Mon honorable ami peut me répondre, si je fais erreur, et nous avons pu faire cela parce que la discipline des deux côtés de la Chambre était meilleure qu'elle l'est aujourd'hui. L'administration du pays est exposée à être paralysée, si les sessions du parlement sont prolongées de six, sept ou huit mois. Tous les honorables sénateurs qui ont quelque expérience de la vie publique savent que c'est avec la plus grande difficulté que les ministres pourront remplir leurs fonctions, si la Chambre passe six, sept ou huit mois à discuter des questions plus ou moins importantes. Tout le monde sait que les ministres qui siègent dans la Chambre des communes—je ne parle pas des ministres qui siègent ici—sont peut-être des hommes aussi laborieux que ceux que l'on peut trouver dans les possessions de Sa Majesté. Ils ont généralement une forte correspondance à faire. Ils sont généralement obligés de recevoir de nombreuses députations. Ils doivent assister aux séances des comités de la Chambre des communes ; ils doivent être à leurs sièges dans la Chambre quelquefois jusqu'à une heure extrêmement avancée de la nuit, et ils doivent, quand la Chambre ne siège pas, siéger au conseil, durant sept ou huit heures, à part l'expédition des affaires ordinaires de leur département. Maintenant est-il possible à des hommes de faire tout cela et d'avoir encore le temps d'étudier les questions d'intérêt public ? Ils doivent les étudier après les séances de la Chambre, et il n'y a aucun doute qu'une grande partie des dépenses dont on se plaint est due à ce que les ministres sont obligés de perdre trop de temps aux séances de la Chambre des Communes. Je crois que c'est un point que le comité devra considérer très sérieusement, si les deux Chambres s'entendent pour lui confier la charge de voir à ce qu'une réforme soit opérée dans ce sens-là. Quant à cette branche-ci de la législature, je suis fortement d'opinion qu'elle gagnerait en dignité si une grande partie au moins, de la législation était présentée dans le Sénat, comme le sont les bills de divorces. Pour donner plus grande aide à la Chambre des communes, pour donner au Sénat un plus grand prestige,